

CCI Paris Ile-de-France : repères sur la certification linguistique

01 Octobre 2020

Eléna Mansurova - Responsable des partenariats, Le français des affaires, CCI Paris Ile-de-France



Le français des affaires propose des certifications de maîtrise du français, enregistrées au répertoire spécifique.

« Le TEF est reconnu par les autorités publiques françaises pour poursuivre ses études en France, accéder à la citoyenneté française et obtenir la carte de résident de dix ans. »

Pouvez-vous présenter votre fonction ?

En tant que responsable des partenariats, mon rôle est de consolider et de développer les relations partenariales qu'entretient Le français des affaires de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France avec les différentes institutions : ministères, entreprises, CCI, établissements d'enseignement et réseaux de centres de formation en France et à l'international.

Quelle est votre offre de certifications de maîtrise et d'apprentissage du français ?

Nous avons deux types de certifications linguistiques :

Les diplômes de français professionnel (DFP), conçus en 1958 attestent des compétences en communication, écrite et orale, en situation professionnelle, en français. Un diplôme de français professionnel permet ainsi à des étudiants et actifs de se prévaloir sur leur CV de leur capacité à travailler aussi en français et de se distinguer sur un marché de l'emploi mondialisé. Nous avons, au service de ces publics, un diplôme dit « généraliste », le diplôme de français des affaires, mais aussi des diplômes dans des secteurs d'activités bien précis : relations internationales, tourisme hôtellerie-restauration, santé.

Le test d'évaluation de français (TEF), conçu en 1998, est le premier test standardisé de français langue étrangère. Le TEF favorise la mobilité sur le marché mondial de la formation et de l'emploi. Il est en effet reconnu par les autorités publiques françaises pour poursuivre ses études en France, accéder à la citoyenneté française et obtenir la carte de résident de dix ans ; ainsi que par les autorités canadiennes et suisses pour immigrer vers ces pays ou y accéder à la citoyenneté.

Quelles sont leurs spécificités ?

Nos diplômes de français professionnel sont résolument ancrés dans le monde du travail, leur orientation professionnelle transparaît dès la conception par le choix des supports authentiques jusqu'à l'évaluation où le candidat est systématiquement placé dans la situation professionnelle aussi proche que possible des réalités du domaine de la certification qu'il vise. Le TEF, quant à lui, répond à toutes les exigences d'un test standardisé à fort enjeu dont la qualité et la fiabilité sont sans cesse mises à l'épreuve par nos équipes pédagogique et scientifique. C'est la raison pour laquelle notre test est homologué par ALTE (Association of Language Testers in Europe), organisme de référence en matière de qualité pour les concepteurs d'examens linguistiques.

La visibilité de l'offre de formation est importante. Comment collaborez-vous avec le Réseau des Carif-Oref ?

Nous sommes présents et bien représentés à l'international mais avons un peu de marge de développement sur le territoire national où nous aimerions mieux exploiter les opportunités qu'offre le secteur de la formation professionnelle. En tant que certificateur historique et reconnu, Le français des affaires pourrait être un partenaire intéressant et engager des coopérations plus larges avec les acteurs nationaux de la formation en français professionnel.

Nous avons participé à l'élaboration de la cartographie nationale de l'offre de formation linguistique réalisée par le réseau des Carif-Oref avec la Daaen(*), des campagnes de référencement DOKELIO Ile-de-France afin de faire bénéficier de la visibilité offerte par notre coopération les centres de passation partenaires. Nous allons poursuivre notre collaboration avec des actions de sensibilisation pour le référencement de l'offre de formation linguistique à destination d'une centaine d'organismes de formation agréés.

Propos recueillis par Hélène Lerosier (septembre 2020)

(*) Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité

Tags : [certifications](#) [1] | [cartographie](#) [2] | [linguistique](#) [3] | [RCO](#) [4] | [DOKELIO Ile-de-France](#) [5]